

**APPEL A PROJET  
RELATIF A LA CREATION D'UN  
SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE  
(SSIAD)  
SUR LE TERRITOIRE DE MAYOTTE**

**ANNEXE 3 : CRITERES DE SELECTION ET  
MODALITES DE NOTATION**

➤ **30 places pour les communes de Tsingoni,  
Chiconi, M'Tsangamouji, Ouangani et Sada.**

**Dossier à envoyer et à déposer avant le 14 février  
2023**



Thèmes	Critères	Note	Total de points
<b>Qualité et cohérence du projet</b>	Modalités de mise en œuvre d'un SSIAD.	/10	<b>/60</b>
	Modalités de suivi et d'évaluation de la prise en charge.	/10	
	Modalités d'élaboration et de mise en œuvre du projet d'accompagnement et de soins.	/10	
	Adaptation du projet au public et garantie des droits des usagers.	/10	
	Cohérence des effectifs, de la qualification et de formation des personnels adaptés au public (plan de formation, analyse des pratiques, composition de l'équipe...).	/10	
	Modalités de coordination avec les partenaires institutionnels et tout autre partenaire visant à assurer l'offre d'accompagnement, à l'inscrire dans son environnement (qualité de formalisation de partenariats).	/10	
<b>Compétence et expérience du candidat</b>	Connaissance du champ de la prise en charge du public accueilli et des textes réglementaires.	/10	<b>/10</b>
<b>Efficiences médico-économique du projet</b>	Capacité financière du candidat à porter un SSIAD.	/10	<b>/30</b>
	Cohérence et analyse du budget.	/10	
	Respect du cahier des charges et des coûts plafonds.	/10	
<b>Total</b>		<b>/100</b>	<b>/100</b>

Le classement des projets sera réalisé en fonction du nombre total des points obtenus au vu de la note attribuée à chaque critère.

Fait à Mamoudzou, le 18 OCT. 2022


  
**Olivier BRAHIC**
  
 Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte

